UNIVERSITE MAPON

KINDU, MANIEMA, RDC

01, AV. KOSAKOSA,

Q. LUKUNDA, C. MIKELENGE

www.universitemapon.ac.cd

RECTORAT

FICHE D'ENGAGEMENT PEDAGOGIQUE

Je soussigné (Prof, CT, Ass.) ……..……

M'engage à donner cours à l'Université Mapon selon la charge horaire qui m'a été attribué pour l'année académique 2020-2021, et accepte de respecter toutes les exigences suivantes :

1) Enseigner du Lundi au vendredi de 8h-12h et de 14h-18h, samedi étant désormais, une journée de recherche, de culture et de sport pour les étudiants ;
2) Déposer auprès du Secrétaire Administratif, un dossier contenant un Curriculum Vitae, les titres et diplômes, ainsi que tout arrêté ou toute décision m'ayant octroyé une promotion ;
3) Déposer auprès du Secrétariat Général Académique avant de commencer mon cours, les fichiers soft ou électronique de mon syllabus (Word, PDF), la présentation synthèse de mon cours en PowerPoint, ainsi qu'un exemplaire hard (dur) de mon syllabus ;
4) Mettre au point un syllabus qui contient les objectifs généraux et spécifiques du cours, les méthodes d'enseignement et d'apprentissage, les méthodes d'évaluation, la pondération des évaluations ainsi que la bibliographie ;
5) Les interrogations, TD et TP, ou tout autre type de travail d'évaluation, doivent être corrigés sur place à Kindu, la journée du samedi pouvant être mise à profit ;
6) Remettre aux étudiants les copies corrigées des interrogations des TP et TD, ayant été posés ;
7) Publier la moyenne annuelle des étudiants, avant de recevoir mes honoraires ;
8) Déposer auprès du Secrétaire Général Académique, avant de recevoir mes honoraires et de quitter de la ville de Kindu, les questionnaires et solutionnaires des examens de premier semestre ou première session, ainsi que pour la deuxième session ;
9) Respecter la charte d'éthique et de déontologie de l'Université Mapon, prônant les normes éthiques et morales, très élevées ;
10) Disponibiliser gratuitement le syllabus aux étudiants (en soft pour impression ou en dur pour photocopie), car sa vente est prohibée ;
11) De ne pas enseigner dans une autre institution à Kindu, autre que l'Université Mapon.
12) Le taux horaire de prestation est comme suit : a) P.O.=20$ b) P= 18$ c) P.A.=15$ d) CT=12$ e) ASS. =10$

Fait à ……le……/……. / 20……

(Signature précédée de la mention, lu et approuvée)

……

NB : Cette fiche est à signer et à renvoyer à l'Université Mapon, avant votre arrivée à Kindu.